

GUIDE DE

l'étudiant

S'INSCRIRE

LES FORMATIONS

L'AIDE SOCIALE

LES EXAMENS

POUR L'ARRET DES ESSAIS NUCLEAIRES

ETUDIANTS ETRANGERS

LIBERTÉ POUR CASABONNE

SE RASSEMBLER POUR GAGNER

UNE
PLACE
EN FAC :
UN DROIT

**un
ef**

MOYENS
AUJOURD'

90.91

GÉNIAL !

J'AI TROUVÉ
pour voyager en train,
moins cher que le billet **BIGE**,
je voyage en **BIGE BLUE WASTEELS !**

EXEMPLES DE PRIX ALLER ET RETOUR
AVEC LE **BIGE BLEU** POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

A \ DE	PARIS	LYON	METZ	BORDEAUX	MARSEILLE
ROME	748 F	534 F	833 F	810 F	504 F
STUTTART	474 F	454 F	308 F	716 F	610 F
AMSTERDAM	446 F	640 F	422 F	698 F	790 F
BERLIN	1 046 F	1 098 F	880 F	1 298 F	1 254 F

“Jeunes d'aujourd'hui, vous irez loin.”



*Avec **jsf air**
le confort, la sécurité, le choix
des plus grandes
compagnies aériennes.
A tarifs réduits !!...*

*Avec le
BIGE WASTEELS*
la France
et l'Europe en rail.
A prix malins !!...*

**Pour les jeunes de moins de 26 ans!*

LPL communication/Dijon

Lic. A 568



VOYAGES

WASTEELS

Inghes:
3675 WASTEELS

Guide de l'étudiant

EDITO



Supplément...
UNEF INFORM
CP 1142 DE 73.

**Directeur
de la publication :**
Olivier Meier

Rédacteur :
Hélène Valadeau

Comité de rédaction :
Guillaume Defrance
Cathy Sauvat

**Ont participé
à la réalisation de guide :**
Laurent Blondiau
Pierre Chaillan
Bob Injey
Véronique Monton.

Nous
unir, c'est notre
seule chance. De toute part,
notre droit d'étudier est remis en cause.

Attaqué, le droit à notre place en fac ;
Attaqué, notre droit à une bourse d'étude ;
Attaqué, notre droit à un logement décent ;
Attaqué, l'accès aux bibliothèques universitaires ;
Attaqué, notre droit à un diplôme de valeur,
Attaqué, le droit à assurer notre avenir par une formation
reconnue...

Notre soif d'apprendre, notre avidité à réussir, à nous faire
une place dans la société pour tirer tout le parti du XX^e siècle,
notre envie d'étudier sont dans le collimateur.

Après avoir laissé nos universités tomber en désuétude, après
les avoir asphyxiées durant des années en les privant de
moyens, pour les rendre incapables d'assurer une bonne
formation à chacun, les voici promises par le plan Jospin à la
concurrence et à la loi du fric.

Les facs Coca-cola, imaginées par Devaquet, reviennent au
goût-du-jour. Les prêts bancaires seraient le dernier cri de la
promotion sociale, et les chambres patronales, les seules
capables de décider de nos études.

Notre colère est légitime. Hors de question de laisser ainsi
sacrifier notre avenir. La seule chose qui puisse mettre en
échec ces mauvais coups, qui puisse arracher les milliards de
francs, aujourd'hui bêtement perdus dans le surarmement ou
la spéculation et dont notre formation a besoin, c'est notre
union à tous.

Notre union a mis en échec la loi Pasqua-Joxe pour César,
Mathias et des dizaines d'autres étudiants étrangers qui
étaient promis à l'expulsion.

Elle a eu raison de la réforme des seconds cycle, qui avait
programmé la suppression des diplômes nationaux.

Elle a imposé des premières mesures de constructions
universitaires sur cinq ans...

Elle doit gagner encore beaucoup en ampleur pour arracher
des crédits d'urgence.

C'est l'objectif de l'UNEF : tout mettre en œuvre pour faire
grandir l'union à l'université. Pour cette raison, l'UNEF t'est
largement ouverte, avec tes préoccupations, tes envies, tes
révoltes.

Car la meilleure façon de riposter lorsque les choses vont mal,
c'est de ne pas rester isolé et de se battre ensemble.

Olivier MEIER
Président de l'UNEF
Etudiant en licence d'arabe à Paris-VIII

Une Place en Fac : Un Droit

Cela fait des mois que 450.000 bacheliers sont prévus comme susceptibles de s'inscrire dans les universités françaises. 450.000 bacheliers qui aspirent à poursuivre des études supérieures, pour avoir une bonne formation, d'un bon niveau pour préparer leur avenir.

Notre pays a besoin de former ces 450.000 bacheliers, ceux-là et beaucoup d'autres au plus haut niveau.

Nous vivons une période formidable ; période où le volume des connaissances double tous les 10 ans.

Deux tiers des métiers de l'an 2000 ne sont pas encore inventés. La France, à la « pointe » de la modernité, consacre 0,43 % du PIB à l'enseignement supérieur (cela la place dans le peloton de queue des pays européens). C'est inefficace ! C'est archaïque !

Jamais autant de moyens n'ont été consacrés à empêcher des milliers de bacheliers de s'inscrire à l'université.

Cela fait des années que la pénurie et l'exclusion caractérisent les inscriptions : numerus clausus (nombre d'entrées limité), examens d'entrée, mentions au Bac. On est bien loin de la loi Savary garantissant grâce à l'obtention du Bac l'accès de tous dans la filière, l'université de son choix.

Les étudiants en 86 ont rejeté massivement cette sélection. Aujourd'hui, Jospin essaie de légaliser par petite touche ce que Devaquet n'a pas pu gagner avec son projet de loi. Ils veulent franchir une nouvelle étape dans la sélection.

C'est Claude Allegre (chargé des universités dans le cabinet Jospin), qui affirme au Monde : « *Il n'y aura pas de sélection à l'entrée des premiers cycles* ». Propos démenti par le ministère lui-même, qui avoue cyniquement que : « *Des jeunes resteront sur le carreau* ».

Les présidents d'université prennent le relais du gouvernement. Dans toutes les brochures administratives qui informent des procédures d'inscription, notamment des dates de clôture, s'est ajoutée cette année, la mention « dans la limite des places disponibles » ou « sous réserve que les capacités d'accueil soient suffisantes ».

Enfin, summum du machiavélisme : le système Ravel ou, comme à Orléans, les inscriptions par téléphone. « Le Parisien », il y a quelques semaines, titrait : « Les râtés de Ravel » et Jospin reconnaissait que 20 % des lycéens de Terminal de la région parisienne, n'avaient

pas utilisé le Minitel. En fait, le nombre de ceux qui n'ont pas pianoté sur leur minitel est bien supérieur. Dans certains lycées de la région parisienne, ils sont de 80 à 90 %.

Version officielle : Ravel n'a qu'une vocation statistique destinée à faire connaître la répartition des vœux des lycéens.

L'expérience a déjà prouvé le contraire, les universités s'en étant déjà servi pour sélectionner : note du Bac, proximité de l'université...

Le nombre de bacheliers à qui l'on refuse cette année une place à l'université, est sans commune avec ce que l'on a connu les années précédentes.

A chacun sa place en Fac !

Qu'est-ce que l'on veut nous faire croire ?

Que tous n'ont pas droit à leur place en fac, que tous ne la méritent pas ?

Que tu sois inscrit ou non sur Ravel, que la fac t'ait attribué ou non un dossier, il ne faut pas baisser les bras.

S'y mettre tous ensemble, c'est se donner les moyens d'être plus fort, plus efficace, pour que personne ne reste sur la touche.

Frais d'inscription :

Cette année, la gratuité de l'enseignement supérieur coûte à chaque étudiant : 3.000 F (environ) !

Scolarité : 400 F

Sécurité sociale : 710 F

Mutuelle : entre 80 et 2.000 F (à chacun sa protection sociale).

Aux frais, s'ajoutent des droits d'inscription supplémentaires (juridiquement illégaux) décidés par les universités. Quelques exemples pour l'année 89-90 :

Saint-Denis : Frais de dossier : 130 F

Contrôle Médical : 15 F

Bibliothèque : 75 F

Aix Sciences-Eco : Droit d'accès aux ordinateurs : 1.000 F

Sorbonne-Danse : 1.200 F par UV



Double inscription

Tu es inscrits dans deux formations durant la même année. Tu ne dois payer que les frais d'inscription de ta seconde formation.

Exonération des droits d'inscription

- Tu es boursier, tu ne paies pas de droit d'inscription, ni de sécurité sociale sur présentation d'un justificatif provisoire de bourse.

- Tu es en instance de bourse; tes frais te seront remboursés lors de l'acceptation de ton dossier. Cette mesure est injuste, l'étudiant qui fait une demande de bourse peut souvent difficilement payer ces frais. L'UNEF se bat pour que eux aussi soient immédiatement exonérés.

- Tu n'es pas boursier mais tu as des problèmes financiers, un arrêt de 1984 permet à 10 % d'étudiants de ne pas payer leurs droits d'inscription. Renseigne-toi auprès des militants de l'UNEF de ton université.

L'inscription pédagogique

Attention. L'inscription administrative n'est qu'une première étape; tu dois te renseigner auprès du secrétariat de ton UFR pour avoir les dates des inscriptions pédagogiques (inscription dans les différentes UV - Unités de Valeurs), les options de ta filière et les TD (Travaux Dirigés).



**Quand ça bouge
quelque part, ça
swingue sur T.S.F.
89.9 en Région
Parisienne**

Formation en danger : avenir

Etre mieux formé pour avoir ensuite un emploi stable, qualifié, intéressant, est une exigence légitime et l'accès à la formation est un droit à vivre dans l'épanouissement de sa personnalité. Cette aspiration profonde s'est affirmée de manière croissante, dans la dernière décennie. L'accroissement du nombre d'étudiants en formation supérieure en est une conséquence directe. Mais cela correspond aussi à un besoin social, économique, culturel du pays.

Or, au moment où l'accélération du progrès scientifique et technique (le volume du savoir, double tous les dix ans) nécessite que le plus grand nombre de personnes soit capable d'en avoir la maîtrise, ce qui passe par une formation supérieure, la France accuse un sérieux retard dans ce domaine.

En effet, seulement 28 % d'une classe d'âge, est dans l'enseignement supérieur, contre 40 % au Japon et aux Etats-Unis, par exemple.

L'accroissement de la demande sociale de formation, devrait être une chance pour un pays moderne ; permettre de répondre au défi scientifique et technique, et préparer les cadres de l'an 2000.

Or, non seulement cette chance n'est pas saisie, mais pire, les choix du gouvernement, en matière d'enseignement supérieur, nous conduisent à la catastrophe ! Ils tournent le dos aux besoins de notre pays, et représentent un véritable drame pour des milliers et des milliers d'étudiants, de bacheliers, rejetés du système de formation, sélectionnés arbitrairement, parqués dans des facs poubelles, méprisés...

Aujourd'hui, la politique du gouvernement tourne le dos à l'attente des étudiants, personnels enseignants et ATOS (Administratifs, Techniciens et Ouvriers de Services) ; ne

répond pas aux besoins des universités et confirme la poursuite du désengagement de l'Etat de l'enseignement supérieur. Quelques chiffres :

Jospin annonce 16 Milliards pour l'enseignement supérieur, sur 5 ans. Il faut savoir que cela correspond à une augmentation cumulée inférieure à celle de cette année.

Pas d'illusion ! Ces 16 Milliards ont été lâchés sous la pression des luttes à l'université. Mais c'est encore largement insuffisant au regard de nos besoins, et ne permet pas d'inverser la tendance, d'enrayer la dégradation de nos conditions d'étude.

Donc, le gouvernement a fait ce choix : refuser le réengagement de l'Etat. Ce qui le conduit à faire appel à d'autres sources de financement, qui ont des conséquences désastreuses, pour nous et pour nos formations.

Avec l'asphyxie budgétaire de l'université, c'est notre avenir qui est gâché.

Car, après une limitation de l'accès à l'enseignement supérieur, cette situation se traduit par une dégradation sans précédent, de nos conditions d'études

- Amphis et TD surchargés, sont la conséquence du manque de locaux et de profs.

- Des bibliothèques universitaires ne peuvent plus tourner, par manque de personnel ; sont mal alimentées en livres...

- Du matériel inexistant ou obsolète...

Tout cela a des effets directs sur la qualité de nos formations.

Quelle formation pour les étudiants en biologie, obligés de se partager un microscope à trois ?

Quelle formation pour les étudiants en informatique, qui n'ont qu'à se taire au fond de la salle et regarder les chanceux, qui cette fois, peuvent travailler sur les ordinateurs ? Tout le monde ne peut pas s'offrir des cours de rattrapage pour être au niveau en informatique, à la fin de l'année.



Quelle formation pour les étudiants en langues, dont la fac n'est pas équipée en labos ? Combien d'entre-nous peuvent se permettre un stage linguistique à l'étranger ?

Quelle formation pour les étudiants en économie qui, s'ils ont un problème, ne peuvent même pas poser de question au prof qui dispense son cours par téléviseur interposé dans l'un de ses deux amphis ?

Quelle formation pour les étudiants de lettres d'une même année, qui doivent travailler au même moment sur un ouvrage dont il n'existe que 2 exemplaires en B U ? Nous ne pouvons pas acheter tous les bouquins !

Pour passer les obstacles dans les meilleures conditions, on a intérêt à avoir de la chance... et beaucoup d'argent.

Mais de qui se moque-t-on ! Quel avenir nous prépare-t-on avec ces études au rabais ?

D'autant que cette situation de pénurie, nous la vivons pendant tout notre cycle d'étude.

Car, non content de remettre en cause le BAC comme premier grade universitaire, voilà maintenant que le passage du DEUG à la licence et de la licence à la maîtrise n'est plus automatique. En effet, faute de moyens suffisants, les places sont limitées et les examens finaux deviennent, en fait, des mini-concours... La valeur de nos diplômes est remise en cause.

Le résultat de l'accroissement de la sélection sociale, de la dégradation générale, de nos conditions d'études, c'est l'abandon, l'échec, le gâchis pour des milliers et des milliers d'entre-nous.

Le gouvernement, en confirmant le désengagement de l'Etat dans l'enseignement supérieur, fait appel à d'autres financements qui aggravent cette situation.

Tout d'abord, JOSPIN annonce clairement qu'il faut s'attendre à une nouvelle augmentation des frais d'inscription, et nous invite, avec les prêts, à nous endetter avant même d'avoir une formation.

Mais le plan JOSPIN c'est aussi l'appel au financement de l'enseignement supérieur par les collectivités locales et les régions ; ces dernières devant passer des contrats avec les universités.

Ce nouveau mode de financement conduit finalement à un pilotage et une gestion de l'ensemble de l'enseignement supérieur dans la même direction : les contrats d'établissements, si nous n'y prenons pas garde, vont pousser les établissements à organiser eux-

mêmes la hiérarchisation de leur formation (déjà, la plupart des IUT dépendent du financement des entreprises locales et le contenu des formations s'en ressent) ; à répartir la pénurie et à supprimer leurs filières les moins productives : lettre, psycho-socio, histoire par exemple. Ainsi à Paris-IV, on a tenté de supprimer l'UFR de danse.

Les filières d'économie, elles, connaissent un développement disproportionné des sections financières.

Déjà, comme à Paris 10-Nanterre, des structures sont mises en place par le patronat local, afin de piloter la formation.

Cette orientation de l'enseignement supérieur s'accompagne également d'une réforme des premiers et seconds cycles (DEUG, licence, maîtrise) visant à substituer les diplômes reconnus nationalement à des diplômes régionaux. Les universités sont mises en concurrence entre elles, et les inégalités régionales se développent. JOSPIN définit même 8 pôles d'excellence (ex : TOULOUSE, ORSAY, GRENOBLE, STRASBOURG).

On est en train de calquer le fonctionnement de l'Université sur celui des entreprises et nous soumettre à la loi du fric !

Ce sont des choix néfastes qui mettent en danger nos formations. D'ailleurs, conscient des difficultés pour nous faire avaler la pilule, le gouvernement a décidé de mettre les moyens pour nous l'imposer.

Il lui faut à tout prix qu'étudiants, profs, personnels ATOS adoptent le dernier bébé.

Emissions télévisées, conférences de presse, c'est un festival médiatique ; jusqu'aux assises de l'enseignement supérieur, véritable mascarade dont l'objectif était de donner l'illusion d'une concertation qui n'a pas eu lieu...

Nous, on ne marche pas. Nous ne voulons pas d'une formation bidon ! Rien n'est joué. Tout dépend de nous.

Comme à Bordeaux, où les étudiants se mobilisent pour gagner 5 postes de profs de math, comme à Lyon où les étudiants en première année de biologie se battent et exigent leurs profs de génétique, comme à Paris IV, où les étudiants en danse demandent leur intégration à l'université sous peine de voir l'enseignement qu'elles suivent, disparaître, il nous faut partout dans chaque fac, dans chaque UFR, dans chaque grande école, IUT, BTS, nous rassembler et riposter à toutes les attaques contre nos formations.

Examens : ne payons pas les pots cassés

Nous sommes à l'université pour nous former à un métier, pour obtenir une réelle qualification.

Cela passe notamment par la réussite aux examens. C'est ce qui permet d'obtenir un diplôme avec lequel, faire valoir sa formation, c'est aussi le moyen de passer en année supérieure. Mais les U.V.-barrages, les saccages organisés, transforment souvent le contrôle des connaissances en épreuves coupe-gorges.



là : 80 % des étudiants n'obtiennent pas leur DEUG en 2 ans. Dès lors, l'argument de l'innaptitude des étudiants, l'étiquette de tir-aux-flancs, sont fondés sur une volonté de culpabiliser : Les étudiants sont accusés de mal s'orienter ou de ne pas avoir de volonté, d'être ainsi responsables de leur échec, mais aussi de la crise à l'université. Du moment que l'asphyxie budgétaire n'est pas remise en cause...

Le système du contrôle des connaissances, par voie d'examens, s'il apparaît garantir une juste méthode qui reconnaît à chacun de nous le travail que nous effectuons, est entaché de nombreuses irrégularités : correction arbitraire ou véritables saccages. Ce qui devrait aider chacun à faire le point des connaissances acquises, rythmer l'apprentissage, devient le purgatoire chargé d'aligner le nombre de reçus sur le nombre de places disponibles dans l'année supérieure.

Le plus injuste et le plus fréquent, c'est le saccage. Parfois, deux cents, quatre cents sont concernés dans un même amphitheâtre à la session de Juin ou de septembre. Ces saccages s'inscrivent dans une sélection organisée et planifiée qui débouche sur une véritable hécatombe (plus de 60 % d'échecs). Pourquoi ? Certains enseignants accusent le « niveau des étudiants », d'autres se retranchent derrière la mauvaise qualité de l'enseignement, d'autres encore avouent qu'il s'agit d'une sélection.

Quels que soient les arguments, le bilan est

La réalité qui est à l'origine de ce bilan alarmant, c'est ce que tous les jeunes connaissent dès leur arrivée à l'université : la multiplication des embûches, des files d'attente aux inscriptions, les TD et amphis surchargés, des locaux et matériels vétustes, les manques de profs et d'ouvrages suffisants dans les bibliothèques et jusqu'à l'arbitraire des *numerus clausus*, les hausses des droits d'inscription.

Avec 100.000 étudiants supplémentaires cette année, l'exclusion et la sélection risquent de prendre encore de l'ampleur.

L'échec et l'abandon, c'est le terrible prix de la pénurie que l'on fait payer à des milliers de jeunes. Ceux qui décident de ne pas se laisser faire ont raison.

En maîtrise de psycho à Toulouse-Le Mirail, devant un sujet d'examen qui n'avait pas été traité en cours, les étudiants ont décidé de rendre copie blanche et de signer une pétition ; leur épreuve a dû être reportée.

A chaque fois, c'est bien de cette façon que l'on gagne, par l'union et l'action.

Toutes les adresses
sur le 36 15 MNEF

DONNEZ DE L'ASSURANCE A VOS ETUDES



La MNEF : A la fois gestionnaire de la Sécu étudiante et mutuelle complémentaire, elle vous rembourse jusqu'à 130 % vos frais médicaux (*)
(* Sécurité Sociale + Mutuelle)

La MNEF, Spécialiste de l'assurance pour les étudiants, elle couvre tous vos besoins : habitation, auto, moto, voyages, assurance examen, couverture de stages, indemnités journalières pour étudiants salariés.

La MNEF : Pour 200 francs avec la carte MNEF CAMPUS, elle vous propose une foule d'avantages (assistance, réductions, services, jobs...)



La MNEF est régie par le code de la mutualité.
AGREMENT

L'ASSURANCE D'UNE GRANDE MUTUELLE

Je souhaite recevoir sans engagement de ma part, votre brochure d'information complète et détaillée.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Retournez ce coupon à votre accueil MNEF
dont vous trouverez l'adresse sur le
3615 MNEF ou renvoyez-le à :
MNEF-Direct Service - BP 100, 94252 Gentilly Cedex



L'ASSURANCE D'UNE GRANDE MUTUELLE

Aide sociale : le règne de l'injustice

S'inscrire à l'université, acheter des bouquins, payer un loyer, tout cela ne devrait pas coûter cher ; pourtant c'est souvent un handicap pour vivre et étudier en fac.

Enjeu fondamental pour assurer l'accès de tous à l'enseignement supérieur, l'aide sociale a besoin d'un développement urgent et radical, faute de quoi des milliers d'entre nous resteraient sur le carreau.

Rien n'est prévu pour augmenter le nombre et le montant des bourses, comme s'il était possible de s'accommoder du niveau insupportable des inégalités. L'université, c'est le règne des injustices sociales ; c'est même une machine qui les reproduit et les amplifie.

La MNEF (Mutuelle Nationale des Etudiants de France) part en guerre. Pas contre les injustices sociales, mais pour faire payer la sécurité sociale étudiante aux 500.000 étudiants de moins de vingt ans qui en sont exonérés ; pas pour que chacun bénéficie d'une bourse mais pour que chacun souscrive un prêt bancaire aux conditions draconiennes (1 seul redoublement autorisé, obligation de rembourser après cinq ans) qui conduiraient un demi-million d'étudiants à interrompre leur cursus avant de l'avoir achevé et en situation de surendettement ; pas pour construire des cités-universitaires mais pour installer le logement des étudiants en HLM ou même dans le privé.

Après avoir porté une grande part de responsabilité dans l'augmentation des droits d'inscription, (la cotisation la plus élevée se monte à 2.000 F), la MNEF engage un véritable plan de ségrégation sociale qui fait le lit des projets gouvernementaux en la matière. Jamais les adhérents de la MNEF n'ont été consultés à ce propos.

Rien à voir avec les besoins d'aide sociale, qui sont considérables.

Lorsque l'UNEF créait la MNEF en 1968, c'était pour qu'une mutuelle aide les étudiants, notamment dans l'accès aux soins, pour développer la solidarité et l'entraide. Plus que jamais, c'est cette fonction que doit

remplir la MNEF car les étudiants ont besoin d'une telle mutuelle.

Aujourd'hui, on ne cesse de nous répéter : il faut 2 millions d'étudiants en l'an 2000. Or, cela passe forcément par un développement de l'Etat dans l'aide sociale. En effet, 2 millions d'étudiants en l'an 2000, cela signifie ouvrir massivement l'université aux jeunes issus des milieux défavorisés puisque 80 % des fils de cadres supérieurs et professions libérales sont déjà scolarisés dans le supérieur.

Mais cette aspiration de démocratisation, se heurte au désengagement de l'Etat et à la remise en cause globale de l'aide sociale.

Rien n'est tranché, si tous ensemble nous nous rassemblons sur cette question comme sur les autres, nous pouvons gagner les constructions de restaurants universitaires, cité-universitaires nécessaires, des bourses supplémentaires.

Insuffisance de chambres en cité-U :

Une demande de chambre en cité-U sur 2, est refusée. Combien d'étudiants se retrouvent à la rue dès le début de l'année. Pour autant, construit-on de nouvelles cité-U ?

Non ! Depuis le début des années 70, aucune construction effective n'a eu lieu. Tout ce que le CROUS propose, c'est des logements en résidence sous contrat avec les Offices HLM, dont le loyer est souvent 4 à 5 fois plus cher que le prix d'une chambre en cité-U (de 1.500 à 2.000 F). L'étudiant peut bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) ; cependant, celle-ci est bien souvent insuffisante.

La sécurité sociale et les Mutuelles :

Depuis le désengagement de l'Etat dans la Sécurité Sociale, non seulement la cotisation a augmenté, mais en plus, on a vu fleurir les cotisations multiples pour les Mutuelles (MNEF, SMER, MNJ). Ainsi, on arrive à un système de santé à plusieurs vitesses, où ceux qui ont les moyens de déboursier plus de 2.000 F en début d'année (frais d'inscription + sécurité sociale + mutuelle) peuvent être remboursés intégralement, tandis que les autres sont obligés de supporter une partie de leurs frais de santé.

Face à ces attaques, l'UNEF propose de doubler le budget de l'ensemble de l'aide sociale. C'est ce dont nous avons besoin pour doubler le nombre de places en Cités Universitaires et améliorer les conditions de restauration dans les facs. C'est ce dont nous avons besoin pour un retour à une cotisation unique pour les mutuelles, ce dont nous avons, enfin, besoin pour doubler le nombre et le montant des bourses, leurs mensualisations.

FAIRE UNE DEMANDE DE CHAMBRE EN CITE-U

Faire une demande de chambre en Cités-U, se fait généralement à partir de la mi-janvier au CROUS de ton académie. C'est à ce moment-là que tu peux retirer ton formulaire de demande, que tu dois rapporter avant le 1^{er} Mars. Les admissions se font normalement sur critères sociaux. Pourtant, quasiment tous les CROUS utilisent des critères discriminatoires : limite d'âge 26 ans. Quota du nombre de places pour les étudiants étrangers.

LE CROUS

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires a pour but de favoriser et d'améliorer les conditions de vie des étudiants ou des élèves des établissements d'enseignement supérieur. C'est l'organisme de Service Public qui assure, pour une grande part, l'aide sociale des étudiants ; pourtant la politique actuelle des œuvres sociales, tend à concevoir son rôle beaucoup plus comme un concurrent du privé, que comme une garantie contre la sélection par l'argent.

Il y a un CROUS par académie ; c'est lui qui gère les Cités-U et les Restau-U.

L'UNEF demande le doublement des crédits alloués aux œuvres, pour que celles-ci puissent répondre pleinement à leur mission.

LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Les Restau-U sont accessibles à tous les titulaires de la carte d'étudiant ainsi qu'aux porteurs de la carte-jeune.

Le prix du ticket-étudiant, est de 9,90 F. On constate une dégradation de la qualité des repas. Conséquence là-aussi, du désengagement de l'Etat (avant 1983, chaque partie : Etat, étudiant, payait une part égale. Aujourd'hui, alors que l'étudiant paie 9,90 F, l'Etat ne verse plus que 6,50 F).

L'UNEF dénonce les augmentations successives du prix du repas, et réclame le retour à la parité entre l'Etat et l'étudiant, abandonnée en 1983.

L'UNEF dénonce aussi, la mise en place de chaînes à suppléments qui instaure une véritable discrimination entre étudiants, les uns ayant le droit aux repas du pauvre, et les autres aux brasseries et autres cafétérias.

LES BOURSES

Les bourses sont directement gérées par le rectorat. Les dossiers sont à retirer au secrétariat de l'établissement fréquenté (lycées pour les élèves de Terminales, universités ou écoles pour les Etudiants), dès le début du 2^e semestre. Ils doivent, en général, être ramenés avant le 1^{er} Avril.

L'UNEF demande le doublement du nombre et du montant des bourses, car avec 1.400 F par mois au maximum, il est difficile d'étudier dans de bonnes conditions. Le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires) évaluait en 1987 le budget minimum d'un étudiant en Province à 2.952 F, et pour Paris à 3.552 F.

L'UNEF demande aussi, que les critères d'attribution soient révisés, afin que l'on prenne en compte la situation réelle de l'étudiant et non celle de ses parents.

LA FRUF

La Fédération des Résidences Universitaires de France est l'organisation qui aide les résidents à se rassembler pour défendre leurs droits. La rénovation des cités déjà existantes, la construction de nouvelles résidences, font partie de ses revendications majeures.

La FRUF participe aussi à l'animation des Résidences.

FRUF - Résidence Jean ZAY
D7 RU A
92600 ANTONY

Ca tue, ca pollue, ca coute la peau

Nous sommes la première génération à hériter des bombes atomiques, à vivre avec cette menace permanente de l'acte volontaire ou accidentel qui peut nous mener à l'apocalypse.

Nous sommes la première génération à vivre avec la menace de trois tonnes de TNT par habitant. Le potentiel de destruction correspond à un million de fois Hiroshima. La France, à elle seule, a une puissance nucléaire de 12.000 fois Hiroshima (14.000 Kilotonnes).

Mais le surarmement, ce n'est pas seulement cette menace d'une éventuelle apocalypse, c'est aussi au quotidien, un cancer qui ronge la planète par un effroyable gâchis humain, économique et scientifique.

L'atoll de Mururoa s'effondre peu à peu et à tout moment, des fissures risqueraient de laisser partir dans l'océan des substances radioactives accumulées par 110 explosions nucléaires.

La ciguatera, cette maladie du corail, a rendu impropre à la consommation les poissons de nombreuses îles : en Polynésie, 20 % des causes de décès sont classifiées « INDETERMINEES ».

L'ensemble des gouvernements du Pacifique (Nouvelle-Zélande, Australie, Fidji...) ne cessent d'exprimer leurs inquiétudes pour leur sécurité, la vie et leur environnement.

Or, le gouvernement français traite ces préoccupations par le cynisme et le mépris. La France est en passe de multiplier par 4 son arsenal nucléaire ! Le 7 juin dernier, elle a effectué un nouvel essai à Mururoa, le précédent avait eu lieu 5 jours plus tôt. Alors qu'au même moment, Messieurs Bush et Gorbatchev, faisaient un pas de plus vers le désarmement au sommet de Washington.

L'utilité des essais nucléaires n'est pas de maintenir en l'état le potentiel existant, mais de perfectionner de nouvelles armes, d'accroître la puissance de destruction.



Il faut arrêter ça !

Refuser, avec des milliers de jeunes du Pacifique, que la France continue à expérimenter de nouvelles armes atomiques, implique un arrêt de la course aux armements et du gâchis que cela entraîne.

C'est sur ces objectifs-là et pour mettre ensemble nos énergies et nos idées, que la « coalition des jeunes de France et du Pacifique pour l'arrêt des essais nucléaires », s'est créée.

Pour gagner l'arrêt des essais nucléaires, pour faire pression sur le gouvernement français, pour qu'il s'engage dans la voie du désarmement, il faut agir, faire exploser notre colère face à ceux qui veulent jouer avec notre planète.

Ainsi 30 fois de quoi détruire la planète, c'est 30 fois de trop !

du c...!

essai nucléaire, stop!

« **La coalition des jeunes de France et du Pacifique** », compte aujourd'hui plus de 40 Associations et organisations de jeunes dans le Pacifique et en France, dont l'UNEF.

Son but ? L'arrêt des essais nucléaires, et en particulier, les essais nucléaires français dans le Pacifique Sud, en Polynésie, sur les atoll de Mururoa et Fangataufa.

La Campagne : Une pétition pour l'arrêt des essais nucléaires popularisée dans les deux régions du monde (déjà 30.000 signatures dans le pacifique). Des débats en France comme dans le Pacifique, dans les lycées, les facs ou les villes afin d'expliquer ce que sont les essais nucléaires et de permettre aux représentants du Pacifique de rencontrer des jeunes français.

Concerts : Le groupe australien « **Midnight Oil** » permet à la coalition, d'être présente sur toutes ses tournées (Mai, juillet et Automne 90). Un collectif « **Rock against the bomb** » est créé pour organiser des concerts.

1 Missile = 12 Lycées.

Un essai nucléaire coûte 500 millions de francs; cela équivaut à 20.000 places de fac et 500 chambres en Cité-U; en 1989 et 1990, 14 essais nucléaires ont été réalisés par la France ou sont programmés. Faites le compte...

Dans le monde :

- Un soldat pour 230 habitants,
- Un médecin pour 3.700 habitants.

Score :

- 1^{re} guerre Mondiale : 8.700.000 morts,
- 2^e guerre Mondiale : 40.000.000 morts,
- 3^e guerre Mondiale : aucun survivants.

Renseignez-vous !

Pour tout contact à la coalition, le coordinateur en France, c'est le :

Mouvement Zéro
74, rue Jean-Jacques Rousseau
75001 PARIS

Le débat sur l'avenir du COMECON
Les Alliances des pays Vins à Sofia demandent au Conseil d'assistance économique mutuelle des vis-à-vis contractuels. (Page 19)

l'Humanité

Misère de l'enseignement supérieur

LES FACS GALERE

« L'Humanité » publie aujourd'hui un dossier photographique qui expose la politique universitaire des gouvernements qui se sont succédés aux affaires pendant les années quatre-vingt. La culture des professeurs, des étudiants et des enseignants a évolué, à la fin de l'année 1989, l'ampleur des besoins. Sous la pression de ce mouvement, quelques universités « d'urgence » sont être amoncelées rapidement au Conseil des ministres. Le Parti communiste français propose une orientation linéaire aux dépens du surarmement, et qui assure à l'ensemble de la jeunesse une formation de qualité et un accès à la hauteur des potentialités du III^e millénaire. (Pages 7 à 11 et l'hebdomadaire de L'Humanité 10/11/1990)

MARILLE POUR RENOUËL
Le CCF engage une grande campagne dans toutes les universités de la région parisienne pour la réintégration des étudiants de l'Université d'été. (Page 11)

LA GUERRE DE L'ARGENT
En prévision de la BNP, le mouvement syndicaliste se lance la semaine prochaine dans la campagne de l'argent. (Page 11)

LE MARIAGE PRAGUE-SÉGUN
Le RPF vient de se donner de ses chefs. Tandis que l'Europe a vu dans le mariage Prague-Ségun l'union européenne. (Page 11)

UN WEEK-END ENFIN LIBRE
Le conseil des ministres a décidé de donner un week-end de congés aux fonctionnaires. (Page 11)

GEORGES MARCHELSON
FRANCE-ITALIE
Le secrétaire général du PCF a dit devant le Comité de la mission de l'Europe dans le monde. (Page 11 et 12)

LE BOS AU NORD
Les députés ont voté hier dans une séance à huis clos. Le ministre a été battu par une majorité de 14 voix. (Page 11)

Souscription presse : on fait les comptes demain. (Page 18.)

LE MAGAZINE DES GENS

Humanité

« DIMANCHE

SMIC
LES SALAIRES
CRIENT MISERE

BAC
Le parcours
du jeune
combattant

PRAGUE
Espoirs et
peurs du
printemps 90

ITALIE: L'AMOUR FOOT

MAGAZINE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

127 SEPT. 1990

Etudiants étrangers: facs interdites

Les étudiants du Tiers-Monde sont devenus indésirables pour le gouvernement.

La loi raciste Pasqua-Joxe est un moyen privilégié pour les autorités françaises d'exclure nos copains étudiants étrangers de l'université et du territoire français.

César, étudiant à Censier, en a fait l'expérience. C'est maintenant un scénario malheureusement classique.

César est arrivé en France en 1987 et y a commencé des études.

En mai 89, alors qu'il venait renouveler son titre de séjour comme l'année précédente, la préfecture lui a demandé de fournir une attestation d'inscription en Fac pour l'année suivante. Document qu'il n'a évidemment pas pu fournir puisqu'il était encore en examen. A la rentrée 89, il n'a pu obtenir de rendez-vous en préfecture et en décembre 89 il est arrêté à nouveau. Jugé au tribunal de Bobigny, il est condamné à une interdiction de 2 ans du territoire français alors qu'il est inscrit à l'INALCO en grec Moderne.

Une procédure est engagée pour lever cette interdiction, mais il est toujours en situation irrégulière. Il obtient enfin un rendez-vous en préfecture pour le 25 Mai (mais) est arrêté, enfermé à la prison de La Santé. César fait alors appel à ses copains qui décident d'engager une bataille contre cette injustice avec les étudiants.

Rapidement, 1.500 pétitions sont réunies.

Mais les autorités s'acharnent.

Après avoir été reporté plusieurs fois, son procès se tient enfin, mais cette fois, on est mobilisé: il y a une centaine d'étudiants dans la salle.

Le procureur de la république requiert une peine de 5 ans de prison suivi de l'expulsion du territoire français.

Le verdict: César est déclaré coupable en vertu d'une loi scélérate.

Mais la mobilisation a créé les rapports de forces suffisants pour qu'il soit libéré.

César est libre jusqu'au 13 novembre 90 où il passera à nouveau en procès.

Cette première victoire, c'est le résultat de notre action, de notre détermination. Mais il nous faut continuer, être encore plus nom-

breux pour que César soit définitivement libre.

Des étudiants comme César, il y en a des centaines en France. Et tout est fait pour les expulser, leur interdire de poursuivre leurs études sur notre territoire.

Le développement des échanges en Europe entre les facs, et cela bien au-delà des projets réservés à une élite comme ERASMUS, cela ne doit pas se faire au détriment des étudiants d'Afrique et d'ailleurs. La France ne doit pas abandonner son aide aux pays du Tiers-Monde, notamment en matière de formation supérieure, d'autant qu'elle porte comme puissance coloniale, une responsabilité dans la situation de sous-développement de ces pays.

Nos facs doivent être interdites au racisme et aux expulsions arbitraires. Cela passe par le rassemblement et la détermination de tous.

Pour un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers. Nous proposons:

1. Que les services des œuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement;
2. Qu'un logement en Cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les œuvres facilitent ensuite l'accession à un logement HLM ou autre;
3. Que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français.

Calendrier des démarches à effectuer :

Entre le 1^{er} Décembre et le 15 Janvier : retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

***Avant le 1^{er} Février :** remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).*

***Avant le 1^{er} Mars :** à la date de convocation (formule E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.*

***Avant le 15 Mars :** le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.*

***Avant le 15 Mai :** la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation.*

***Avant le 10 Juillet :** en cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au Ministère de l'Education Nationale, 75342 Paris Cedex 154, en vue d'une autre affectation.*

***Avant le 15 Septembre :** le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.*

N.B. : Pour tous les détails prescrits, le timbre de la poste fera foi.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour, peuvent directement retirer leur dossier selon la même procédure auprès de l'université de leur choix.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou sœur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu y as déjà un travail. Il faut alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la « régionalisation ».

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés, peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

Oeuvres et étudiants étrangers

Les étudiants étrangers, plus encore que les Français, sont confrontés à des problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants...

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du CROUS s'occupe, d'une façon qu'il faudrait développer, de l'information pour ces futurs étudiants.

Les étudiants étrangers représentant 17 % des résidents en Cité-Universitaire. Pour les autres, de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires. On estime à 60.000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

L'entrée en France et la demande d'un titre de séjour

L'entrée en France est généralement soumise à un visa de séjour à titre étudiant (exception faite de certains pays pour lesquels un tryptique remis à la frontière du pays d'origine doit être rempli et tamponné lors de l'entrée en France). Pour obtenir sa carte de séjour, l'étudiant doit, dans les trois mois suivant son entrée en France, prouver à la Préfecture son inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur et justifier des moyens suffisants d'existence (actuellement 1.600 F par mois). Pour prouver ces moyens, l'étudiant peut présenter des prises en charge par un proche (avec fiche de paie à l'appui), des attestations de bourses, relevés de compte bancaire... La préfecture doit tenir compte des facilités telles que l'hébergement assuré chez un parents.



Liberté pour Casabonne

Depuis le 6 Juillet 1990, Jean-Philippe CASABONNE, étudiant en sociologie, originaire de Pau, est dans sa 4^e année de détention en Espagne. Une histoire ordinaire qui tourne au calvaire.

Bordeaux 1987 : JP rencontre un couple de basques espagnols avec qui il sympathise. Ayant prévu de passer ses vacances en Andalousie, il leur laisse son adresse.

Somme toute, rien d'extraordinaire...

Le 5 juillet 87 : Le couple est arrêté à Saragosse, soupçonné de faire parti de l'organisation séparatiste basque ETA.

Le 6 juillet 87 : JP est arrêté à Torremolinos, dans l'appartement qu'il a loué pour ses vacances. Il est placé en garde-à-vue.

Le 11 juillet 87 : Après un interrogatoire musclé (pistolet sur la tempe, simulacre d'exécution), il est inculpé pour « Appartenance à bande armée ».

Il risque de 6 à 12 ans de prison.

Le 14 juillet 87 : Ses parents, avertis par un journaliste, lui rendront visite.

Celui qu'on avait dépeint comme un terroriste, n'est en fait, qu'un étudiant pacifique et responsable, ne parlant ni le Basque, ni l'Espagnol.

De plus, JP est inconnu des services de police français et des renseignements généraux. Les témoignages de ses parents et de ses amis tranchent avec la version policière. Le dossier « CASABONNE » est singulièrement vide pour un « Chef de commando » : la seule pièce dans le dossier : son nom et son adresse trouvés dans les papiers des deux réfugiés basques.

Le 16 octobre 87 : Il est transféré à Herrera de la Mancha, à 250 km au sud de Madrid. Ses conditions de détention sont très éprouvantes, s'y ajoutant les violences et brimades de la guardia civil.

Décembre 87 : On lui propose une mise en liberté accélérée s'il déclare appartenir à l'ETA.

Monsieur Bernard Raimond, alors ministre, donne la position du gouvernement français : « Continuer à veiller au strict respect des droits de notre compatriote ». Il déclare même qu'il est en bonne santé puisqu'un agent du consulat général de Madrid l'a vérifié le... 15 juillet 87 !!

Février 88 : 8 mois après son arrestation, le gouvernement français déclare que « Tout individu est présumé innocent tant qu'il n'a pas été jugé ». Des déclarations que l'on aurait aimé entendre plus tôt...

Cependant, selon les autorités françaises, les conditions d'arrestation et de détention de JP, ne

portent pas atteinte aux droits de l'homme...

Mars 88 : Nouvelle demande de remise en liberté refusée et pourtant, le maintien de JP en prison relève de l'arbitraire, et viole les articles 5 et 6 de la convention européenne des droits de l'Homme. C'est une loi d'exception espagnole de décembre 84 (dite loi anti-terroriste) qui permet de le garder en détention sans jugement. De plus, Jipé n'a été entendu qu'une fois par le Juge.

9 Décembre 88 : Premier procès de JP : il ne peut s'exprimer car on ne lui avait même pas communiqué son dossier, et même pas traduit !! Son avocat français est interdit de plaidoirie : c'est une véritable mascarade de justice et pourtant, Jipé est condamné à 6 ans de prison ; il fait appel.

Dès le début de l'été 89, on assiste à une grave détérioration de ses conditions de détention : il ne peut plus se changer, ne reçoit plus de courrier, il est privé de livres, de ses cours et les visites sont réduites à leur plus simple expression.

Juillet 89 : Au Festival Mondial de la Jeunesse, plus de 100 personnalités demandent solennellement l'intervention de F. Mitterrand.

Novembre 89 : Manifestation de 3.000 personnes à Paris, à l'Appel du SNES et de l'UNEF pour la libération immédiate et sans condition de Jipé.

29 novembre 89 : Le Tribunal Supérieur, plus haute instance judiciaire espagnole, rejette le recours de JP et confirme la peine de 6 ans.

Mars 1990 : Rassemblement d'étudiants à Beaubourg à l'appel de l'UNEF.

Mai 90 : Lors de son congrès national à Toulouse, l'UNEF l'élit Président d'Honneur de son 74^e Congrès. Après le témoignage émouvant de son frère Pascal, nous prenons l'engagement dans notre résolution, que JP ne passera pas un printemps de plus en prison.

Devant le silence complice du gouvernement français, de la plupart des médias, seule la mobilisation de tous les démocrates, de tous ceux qui ont au cœur la justice, sortira Jipé des geôles espagnoles. L'UNEF est partie intégrante dans ce combat pour les droits de l'homme. Tu trouveras dans chaque local de l'UNEF des renseignements sur « l'Affaire CASABONNE », du matériel pour diffuser plus largement l'information pour que ce déni de justice soit connu de tous, et qu'enfin Jipé puisse, à très court terme, revenir dans son amphi, comme nous tous.

« JEN'OUBLIERAI JAMAIS LE 6 JUILLET 1987 »

« Je n'oublie pas que la seule personne qui m'ait prévenu de l'arrestation de Jean-Philippe, fut un journaliste. Je n'oublie pas que les autorités françaises ne nous ont pas aidés à enlever des mains de la police spéciale de Madrid Jean-Philippe, qui subira leurs sévices pendant cinq jours et cinq nuits.

Je n'oublie pas que Jean-Philippe s'est déclaré contre la torture, contre la COLLABORATION entre Paris et Madrid concernant ceux qui fuient la répression fantastique que subit le peuple basque du sud.

Je n'oublie pas la rafle des réfugiés basques de 1987 « vendus » à Madrid à grand renfort de publicité, et que la majorité de ces hommes et de ces femmes furent relâchés quelques jours plus tard dans la plus grande discrétion.

Je n'oublie pas que M. MITTERRAND fait de beaux discours sur les droits de l'homme et que M. GONZALEZ s'est baladé sur le yacht de Franco en 1985.

Je n'oublie pas le procès du 9 décembre 1988 où l'avocat français ne put s'exprimer, et cette fin de mascarade où Jean-Philippe, debout, la main sur la vitre de l'aquarium où « ils » l'avaient parqué, demandant vainement des explications, fut embarqué sans aucune réponse.

Je n'oublie pas qu'« ils » tentent de le briser par la privation, l'humiliation, l'isolement, les coups, l'angoisse.

Je n'oublie pas que dans ce genre de centres, les prisonniers meurent et que, grâce à la solidarité, Jean-Philippe survit.

Je n'oublie pas le procès du 13 novembre 1989 où l'avocat de Jean-Philippe a parlé haut et clair, le procureur de façon inaudible et sommaire et que Jean-Philippe n'était pas présent.

Je n'oublie pas que l'application des droits de l'homme gêne ceux qui utilisent la vie des autres et que les causes justes finissent par gagner.

Je n'oublie pas, M. Mitterrand, que vous pouvez faire sortir Jean-Philippe de ce cauchemar en attendant qu'une justice indépendante lui donne raison. Le juriste que vous êtes ne doit pas ignorer la manière dont le droit, tel que nous le concevons, a été bafoué tant au procès de l'an dernier, que lors du second procès en appel confirmant les 6 ans de prison pour Jean-Philippe. Je n'oublie pas que dans une semaine vous rencontrerez à nouveau, le premier ministre espagnol au sommet de Strasbourg.

Je n'oublie pas tous les amis, connus et inconnus, qui sont sincèrement attachés à la dignité, à la liberté et refusent que l'on oublie un innocent dans une prison espagnole.

Je n'oublie pas les journalistes et je souhaiterais qu'ils soient plus nombreux à ne pas oublier.

Je n'oublierai jamais le 6 juillet 1987 ».

Pascal CASABONNE



Lors du dernier Congrès de l'UNEF, JP CASABONNE était élu président d'honneur du Congrès. Son frère, Pascal, témoigne de son combat et de ses ressentiments :

POEME DE CHRISTIAN LABORDE (Ecrivain-auteur de l'*Os de Dyonisos*) JEAN PHILIPPE

L'aube vient d'être sciée
Casabonne
mais ses tuiles, ses copeaux, ses rondins de
sable
ne sont pas pour toi
non plus les sagaies sonores du jour
transperçant le bouclier des roches
non plus pour les coussins du soir
leur chamarrure
le pouce tiède dans la bouche de l'invisible
te voici privé

de la cloison chaude des choses
à laquelle tu collais ton oreille
pour entendre, émerveillé
le galop des peuples qui meurent en nous
ah ! ces crinières
ah ! cette écume
ces naseaux que l'air rabote
ces sabots glissant sur les miroirs de l'eau
tous ces limons gesticulant
ces lianes succulentes
tournaient vers toi leur porte-voix

la bouche ouverte de leurs cuivres
quand tu marchais dans les rues de Pau
le sac à dos du soleil sur la nuque
étau, métaux
papières fondant sous une lampe
qui ne l'arrache aucun aveu
coupable tu n'es que de Garonne.

Où trouver l'UNEF ?

- PARIS**
PARIS-I Association Générale des Etudiants de Tolbiac Paris I AGET UNEF PARIS-I 90 rue de Tolbiac Tél: 40.77.19.38 Salle A 402 et A 403 COOP UNEF salle A 401.
PARIS-II 52, rue Edouard Pailleron 75019 PARIS tél 42.45.84.84.
PARIS-III UNEF CENSIER 13, rue de Santeuil 75231 PARIS salle 316 Tél: 45.87.40.96.
PARIS-IV Association Générale des Etudiants de Clignancourt AGEV IV UNEF 2, rue Francis de Croisset 75018 PARIS salle 222 Tél: 42.45.84.84.
PARIS-V UNEF 10, rue Pierre Larousse 92240 MALAKOFF Tél: 42.45.84.84.
PARIS VI, PARIS VII, bâtiment Esclançon 2/4 Place Jussieu 75005 PARIS Tél: 43.36.25.25 poste 37.45.
PARIS VIII Association Générale des Etudiants de Saint-Denis, AGES UNEF, local B 130, 2, rue de la Liberté 93200 SAINT-DENIS Tél: 49.40.65.31
PARIS IX Association Générale des Etudiants de Paris IX, 52, rue Edouard Pailleron 75019 PARIS Tél: 42.45.84.84.
PARIS X, Association Générale des Etudiants de Nanterre, AGEN UNEF, Université de Paris Nanterre, 200, avenue de la République 92001 NANTERRE CEDEX, salle F 307, Tél: 40.97.76.72.
PARIS XI Association Générale des Etudiants d'Orsay, AGEU UNEF, Université de Paris Sud, 91405 ORSAY (près Bures Nord) bâtiment 121 Tél: 69.41.76.81.
PARIS XII Association Générale des Etudiants de Paris Val-de-Marne, AGEV 94 UNEF, 58, avenue Didier 94210 LA VARENNE, Tél: 49.76.80.44.
PARIS XIII Association Générale des Etudiants de Paris Nord, AGEV UNEF avenue Jean-Baptiste Clément 93430 VILLETANEUSE, salle D 101 Tél: 49.40.35.20.
SCIENCES PO UNEF 27 rue Saint-Guillaume 75341 PARIS CEDEX 07 Tél: 45.49.50.50 poste 58.77.
ARCHI Association des Etudiants en Architecture, AEA UNEF, 148, rue du faubourg Saint Martin 75010 PARIS Tél: 42.45.84.84.
UNEF SANTE, Faculté de Médecine Pitié, 91, bd de l'Hôpital 75634 PARIS CEDEX 13, COOP UNEF, local sous-sol du 91.
INALCO, 52, rue Edouard Pailleron 75019 PARIS Tél: 42.45.84.84.
- PROVINCE**
AIX, Union Générale des Etudiants Aixais, UGEA UNEF, local 106 B fac de Lettres, avenue Robert Schumann 13100 AIX EN PROVENCE Tél: 42.20.85.13.
AMIENS, UNEF FAC DE LETTRES, Campus Chemin du Thil, 80044 AMIENS.
ANGERS, Union Générale des Etudiants d'Angers, UGEA UNEF, Fac de Droit, Boulevard Beaussier, Belle Beille 49000 ANGERS.
ANGOULEME, UGEP-UNEF, 40, avenue du Recteur Pineau 86000 POITIERS.
AVIGNON, UGEA UNEF local 106 bd, Fac de Lettres, avenue Robert Schumann 13100 AIX EN PROVENCE.
BESANCON, Association Générale des Etudiants de Besançon, AGEV UNEF Cité Carnot, Quai Veil Picart, local 5, 25000 BESANCON.
BORDEAUX, Fédération des Associations d'Etudiants de Bordeaux, FAEB UNEF, Université de Bordeaux II, 146, rue Léo Saignat 33000 BORDEAUX Tél: 56.91.34.24, poste 691.
BREST, Association Générale des Etudiants de Brest, AGEV UNEF, Fac de Lettres, avenue Gorgeau 29200 BREST.
CAEN, Association Caennaise des Etudiants, ACE UNEF, Université de CAEN, 14032 CAEN, Tél: 31.45.55.00 poste 33.60.
CHAMBERY, AGEV UNEF, Université III, salle H 02, BP 55 38406 SAINT MARTIN D'HERES Tél: 76.51.65.55.
CLERMONT FERRAND, UNEF 49, bd Gergovia BP 32, 63001 CLERMONT FERRAND.
- DIJON**, Union Générale des Etudiants de Dijon, UGED UNEF, Résidence U, Mantmuzard, Pavillon Rameau, 1^{er} étage, 21100 DIJON, Tél: 80.65.19.50.
GRENOBLE, Association Générale des Etudiants de Grenoble, AGEV UNEF, Université III, salle U 02, BP 55 38406 SAINT MARTIN D'HERES, Tél: 76.51.65.55.
LE HAVRE, UNEFIUT, Place Robert Schumann 76077 LE HAVRE.
LE MANS, Association Générale des Etudiants du Maine, AGEV UNEF Université du Maine, route de Laval, BP 535, 72017 LE MANS CEDEX.
LILLE, Association Générale des Etudiants de Lille, AGEV UNEF, Université des Sciences et Techniques de Lille, 1 cité Scientifique 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, Tél: 20.43.43.43 poste 5126.
LIMOGES, Association Générale des Etudiants de Limoges, AGEV UNEF, BP 602 87013 LIMOGES CEDEX Tél: Guérin 55.50.01.86 et Laborie 55.79.10.62.
LYON, Association Générale des Etudiants de Lyon, AGEV UNEF, 8, rue de Volnay 69000 LYON, Tél: 78.74.89.08 et Bron 78.77.23.23 poste 530.
MARSEILLE, Association Générale des Etudiants de Marseille, AGEV UNEF, Faculté Saint-Charles, Place Victor Hugo 13000 MARSEILLE, Tél: 91.95.90.71, poste 474.
METZ, UNEF 1, rue Gustave Simon 54000 NANCY.
MONTPELLIER, Union Générale des Etudiants de Montpellier, AGEN UNEF, Fac de Lettres, Montpellier III, route de Mende 34000 MONTPELLIER, Tél: 67.14.20.00, poste 512.
MULHOUSE, Association Générale des Etudiants de Mulhouse, AGEV UNEF, Fac de Lettres, Université de Haute Alsace, 2, rue des Frères Lumière 68093 MULHOUSE CEDEX.
NANCY, Association Générale des Etudiants de Nancy, AGEN UNEF 23, bd Albert 1^{er}, 54000 NANCY, Tél: 83.91.21.44.
NANTES, Association Générale des Etudiants de Nantes, AGEN UNEF, Fac de Droit, rue de la Sensive du Tertre 44000 NANTES.
NICE, Union Générale des Etudiants de Nice, UGEN UNEF, Foyer UNEF SCIENCES, Université Parc Valrose 06034 NICE, Tél: 93.52.98.98, poste 14.68.
ORLEANS, Union Générale des Etudiants de la Source, UGES UNEF, Fac de Sciences 45017 ORLEANS CEDEX 02.
PAU, UNEF PAU, Faculté de Lettres, avenue du Doyen Poplawski 64000 PAU.
PERPIGNAN, Union Générale des Etudiants de Perpignan, UGEP UNEF, 50, avenue de la Ville Neuve, B1 A, 66023 PERPIGNAN CEDEX, Tél: 68.50.77.93.
POITIERS, Union Générale des Etudiants de Poitiers, UGEP UNEF, 40, avenue du Recteur Pineau 86000 POITIERS, Tél: 49.46.01.70.
REIMS, Association Générale des Etudiants de Reims, AGEV UNEF, Fac de Lettres, 57, rue Pierre Taittinger 51000 REIMS.
RENNES, Association Générale des Etudiants des Universités de Rennes, AGEV UNEF, 6, rue G. Berger 34031 RENNES Tél: 99.33.51.78.
ROUEN, Association Générale des Etudiants de Rouen, AGEV UNEF Boulevard De Braglie 76130 MONT SAINT AIGNAN, Tél: 35.07.72.79.
SAINT ETIENNE, Union Générale des Etudiants de Saint-Etienne, UGEP UNEF, 2, rue Tréfilerie 42023 SAINT ETIENNE CEDEX, Tél: 77.42.16.27.
STRASBOURG, Association Générale des Etudiants d'Alsace, AGEV UNEF, salle 011, bât 5, 22, rue Descartes 67084 STRASBOURG.
TOULOUSE, Association Générale des Etudiants de Toulouse, AGEV UNEF, 15, rue des Lois 31000 TOULOUSE, Tél: 61.50.42.50 poste 508.
TOULON, Association Générale des Etudiants de Toulon, AGEV UNEF Université Parc Valrose, Foyer UNEF SCIENCES, 06034 NICE.
TOURS, AGEV UNEF, Université François Rabelais, 3, rue des Tonneurs 37041 TOURS CEDEX.
VALENCIENNES, UNEF, bât M1, Cité Scientifique 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, Tél: 20.43.43.43, poste 51.26.



**PLUS
DE TUBES
MOINS
DE PUB!**



LA FRÉQUENCE DE VOTRE VILLE: MINITEL 3615 CODE SKYROCK.